

RFP 1000162739 and 1000163364

QUESTIONS AND ANSWERS

Question 1

Considering that the solicitation period runs through the Christmas break, and many offices are shut down between Christmas and New Year's Day, would it be possible to extend the January 6, 2015 deadline by at least 6 working days?

Answer 1

Yes. The amended deadline is now January 16, 2015.

Question 2

The Senior Consultant resource category currently requires at least ten (10) years of work experience for strategic program or project management undertakings similar and relevant to the scope of work (sections 7.2.1 - 7.2.10). Considering that this is the same number of years' experience required for the Principal consultant and given that related/previous RFSOs have put the requirement for senior consultants at five (5) years, we were wondering what the rationale was for this change, and whether it would be possible to set the senior consultant resource category experience requirement closer to the precedent set by previous RFSOs.

Answer 2

The number of years of experience required for the Senior Consultant resource category will remain at ten (10) years. In related/previous RFSOs, accepted experience in the Senior Consultant resource category was not as broad. For example, for this RFSO you can use **any** experience (within the context of this RFSO) similar or relevant services listed in the scope of work (sections 7.2.1 - 7.2.10).

French

DDP 1000162739 et 1000163364

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1

Étant donné que la période de soumission comprend la période des fêtes et que de nombreux bureaux sont fermés entre Noël et le Nouvel An, serait-il possible de repousser la date butoir du 6 janvier 2015 d'au moins six jours ouvrables?

Réponse 1

Oui. La nouvelle date butoir est désormais le 16 janvier 2015.

Question 2

Dans la catégorie des ressources relatives au conseiller en chef, il est mentionné que ce dernier doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de projets ou de programmes stratégiques similaires cadrant avec le mandat défini (sections 7.2.1-7.2.10). Étant donné que le même nombre d'années d'expérience est requis pour le conseiller principal et que dans des DOC connexes ou précédentes, on exigeait que le conseiller principal possède cinq (5) années d'expérience, nous nous interrogeons sur la raison de ce changement et nous demandons s'il était possible de modifier l'exigence relative au nombre d'années d'expérience requis pour le conseiller en chef afin qu'elle se rapproche davantage de l'exigence fixée dans les DOC précédentes.

Réponse 2

L'exigence concernant le nombre d'années d'expérience requis pour la catégorie des ressources relatives au conseiller en chef reste fixée à dix (10) ans. Dans les DOC connexes ou précédentes, l'expérience acceptée pour la catégorie des ressources relatives au conseiller en chef n'était pas aussi vaste. Pour

cette DOC, vous pouvez par exemple vous servir de **toute** expérience (qui entre dans le cadre de cette DOC) concernant des services similaires cadrant avec le mandat défini (sections 7.2.1-7.2.10).